



Conseil économique
et social

PROVISOIRE

E/1996/SR.17
29 juillet 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session de fond de 1996

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 17e SÉANCE

Tenue au Siège, à New York
le vendredi 28 juin 1996, à 15 heures

Président : M. KOVANDA (République tchèque)
(Vice-Président)

puis : M. GERVAIS (Côte d'Ivoire)
(Président)

SOMMAIRE

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES AU SERVICE DE LA
COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT (suite)

- b) COORDINATION DES ACTIVITÉS À L'ÉCHELLE DU SYSTÈME : RENFORCEMENT DE LA
COLLABORATION ENTRE LE SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT
ET LES INSTITUTIONS DE BRETTON WOODS DANS LES DOMAINES DU
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL, À TOUS LES NIVEAUX, Y COMPRIS SUR
LE TERRAIN (suite)

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail.
Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur
un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus
tard à compter de la date du présent document, au Chef de la Section d'édition
des documents officiels, Bureau des services de conférence et services d'appui,
bureau DC2-0794.

En l'absence de M. Gervais (Côte d'Ivoire), M. Kovanda (République tchèque),
Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 15.

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES AU SERVICE DE LA
COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT (suite)

- b) COORDINATION DES ACTIVITÉS À L'ÉCHELLE DU SYSTÈME : RENFORCEMENT DE
LA COLLABORATION ENTRE LE SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR LE
DÉVELOPPEMENT ET LES INSTITUTIONS DE BRETTON WOODS DANS LES DOMAINES
DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL, À TOUS LES NIVEAUX, Y COMPRIS
SUR LE TERRAIN (suite) (E/1996/72)

M. SHAH (Inde) considère que, jusqu'ici, une bonne partie de la
coopération entre les institutions de Bretton Woods et le système des Nations
Unies est restée ponctuelle; il faut donner suite à la recommandation figurant
au paragraphe 46 de la note du Secrétariat (E/1996/72), qui préconise un
accroissement de la collaboration portant sur les thèmes et les programmes. Les
caractéristiques structurelles des institutions concernées et leurs préférences
et priorités particulières en matière de politiques, de même que le contexte de
plus en plus difficile dans lequel doit s'inscrire la coopération internationale
pour le développement, justifient la nécessité de resserrer cette collaboration.
Les pays bénéficiaires se trouvent en difficultés lorsque deux institutions
différentes viennent leur proposer des politiques conflictuelles entre elles, du
fait en particulier que les pays en développement n'ont guère ou pas leur mot à
dire dans le processus de décision des institutions de Bretton Woods. C'est là
un problème auquel il faudra s'attaquer au moment de la prochaine révision des
quotes-parts.

Le resserrement de la collaboration ne peut qu'apporter une solution
partielle car rien ne peut remplacer la nécessité d'augmenter les ressources et
d'offrir, pour le financement, des conditions plus favorables. Il est
particulièrement inquiétant de constater que l'aide publique au développement
(APD) continue globalement de diminuer et que la onzième reconstitution des
ressources de l'Association internationale de développement doit, selon ce qui
est prévu, se trouver sensiblement réduite en dépit des principaux engagements
pris par les pays donateurs lors du Sommet mondial pour le développement social.

Il faut admettre que la façon dont le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale approchent les situations diffère quelque peu de la position plus globale et plus politique que l'Organisation des Nations Unies doit inévitablement adopter. Il ne faut pas perdre de vue le rôle très particulier de cette organisation en tant qu'instance démocratique et universelle qui peut activement prendre ses distances face à l'optique financière du développement, qui est celle des deux autres institutions. La formule du développement à laquelle doivent adhérer les Nations Unies doit aussi se dégager du modèle, assorti de conditions, qui nuit à l'image des institutions de Bretton Woods. L'Organisation des Nations Unies doit toujours être considérée comme un associé qui collabore au développement et qui lui apporte son soutien.

L'Organisation peut servir de forum où s'élaboreraient les grandes lignes et approches politiques avant qu'elles ne soient finalement négociées dans les institutions compétentes en matière de commerce, de monnaie ou de financement et où il serait procédé à une évaluation critique des retombées sociales et économiques des politiques et des normes de développement adoptées par les institutions de Bretton Woods.

Il ne faut pas confondre collaboration et convergence entre les politiques. L'essentiel de la démocratie est de permettre la floraison d'idées et d'approches différentes. Même s'il faut collaborer pour ce qui concerne les données et les analyses statistiques, il faut laisser une large place à la recherche d'approches divergentes. Sinon, on risquerait de se trouver confronté à des passages cycliques d'un ensemble de recommandations politiques à un autre ensemble.

Le resserrement de la collaboration avec les institutions de Bretton Woods n'est pas une idée nouvelle, car des recommandations à cet effet ont déjà été formulées lors de toutes les grandes conférences organisées par l'Organisation des Nations Unies depuis 1992, et des mesures particulières de collaboration ont été incluses dans l'accord initial signé entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods. Ce qu'il faut maintenant, c'est s'efforcer plus sincèrement d'appliquer ces dispositions moyennant, notamment, l'inclusion, dans l'ordre du jour des réunions des trois organisations, de points proposés par chacune d'elles et la participation de leurs représentants à ces réunions. On pourrait

aller plus loin en formulant des idées novatrices qui encourageraient une interaction et une coopération plus poussées. Pour donner réalité à cette collaboration renforcée, les principaux donateurs et les institutions de Bretton Woods doivent faire la preuve du leadership indispensable.

M. TANAKA (Japon) déclare que son gouvernement attache une grande importance au resserrement de la collaboration entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, et qu'il se félicite donc de l'engagement pris par le Président de la Banque mondiale de donner à cet organisme un rôle de catalyseur plus actif grâce au resserrement de son association avec tous les acteurs du développement. La délégation japonaise a également été heureuse d'entendre dire par l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) qu'il existait un esprit de coordination qui se traduit par une division effective du travail et par l'engagement d'oeuvrer à la réalisation d'objectifs communs. Cette forme de coordination risque toutefois de s'assortir de certains doubles emplois. Il serait donc possible de constituer une sorte de réserve des fonctions, des ressources et des organismes qui feraient double emploi, cela afin d'éviter les retards dans la mise en oeuvre des décisions.

La délégation japonaise attache une importance particulière aux paragraphes 28 et 44 de la note du Secrétariat (E/1996/72). L'approche-programme est très utile car elle permettra d'utiliser de façon complémentaire les ressources de l'ONU d'une part, de la Banque mondiale d'autre part, ainsi que l'aide bilatérale, pour la réalisation du plan national de développement d'un pays. Cette formule devrait être appliquée plus largement.

Le Gouvernement japonais appuie l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique et demande instamment aux organes des Nations Unies compétents en matière de développement et aux institutions de Bretton Woods de coordonner intégralement leurs actions. En 1998, le Japon accueillera la deuxième conférence internationale sur le développement de l'Afrique, et il espère que les organes des Nations Unies compétents en matière de développement et les institutions de Bretton Woods tireront parti de cette occasion pour formuler des projets précis et coordonner davantage leurs actions.

M. INSANALLY (Guyana) estime que le resserrement de la collaboration entre le système des Nations Unies pour le développement et les institutions de Bretton Woods revêt une importance capitale, en particulier depuis que les grandes conférences récentes tenues sous les auspices de l'ONU ont formulé des mandats dont l'exécution exige une coopération internationale effective. La délégation guyanienne souscrit à la déclaration que le représentant du Costa Rica a faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

La note du Secrétariat (E/1996/72) met en relief le potentiel de collaboration qui existe aux niveaux des pays, à celui du Siège et au niveau intergouvernemental, potentiel qu'il faut exploiter dans son intégralité. La délégation guyanienne demande instamment au Conseil de fixer le délai dans lequel un examen devrait être préparé par l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, conformément au paragraphe 86 de l'annexe I de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale. Il faut espérer que cette opération débouchera sur une mise en commun plus efficace des ressources.

Le Guyana estime qu'il serait très utile, sur le terrain, d'amener tous les partenaires pour le développement à engager un dialogue régulier portant sur les politiques, de façon à coordonner intégralement les programmes et à les rendre pleinement compatibles avec les plans nationaux et les stratégies dont ils sont assortis. Pour réussir, cette coordination doit être réalisée sous l'égide des gouvernements. Au Siège, il est impératif que tout le système des Nations Unies réagisse en bloc aux besoins des États Membres en matière de développement. Le système doit être pleinement au courant des priorités arrêtées au niveau intergouvernemental sur le plan international. Ses activités et ses politiques doivent être coordonnées pour assurer, sur le plan national, un impact maximum et, à cet égard, la contribution des équipes spéciales interorganisations devrait revêtir une grande importance. Il faudra toutefois veiller à ce que les efforts des unes et des autres ne fassent pas double emploi.

Sur le plan intergouvernemental, il faudra amener le Conseil à coordonner davantage les activités du système des Nations Unies dans le domaine économique, le domaine social et les domaines apparentés, et intensifier son interaction avec les institutions de Bretton Woods. Les participants aux Auditions mondiales

sur le développement qui se sont déroulées en 1994 ont pour la plupart estimé que ces institutions s'étaient écartées de leurs mandats initiaux et qu'il leur fallait donc réorienter leurs fonctions pour renforcer leur efficacité et mieux répondre aux vœux des États Membres.

Le système à venir doit être totalement intégré et les institutions de Bretton Woods devraient être guidées, dans leur action, par les résolutions de l'Assemblée générale, comme le prévoit la Charte. Le Secrétaire général devrait participer aux réunions communes de la Banque mondiale et du FMI. De leur côté, les institutions de Bretton Woods devraient remettre leurs rapports annuels au Conseil et exposer comment elles appliquent les résolutions de l'Assemblée générale.

M. BAILLARGEON (Canada) déclare que le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods ont appuyé les efforts des gouvernements visant à relever certains des défis de la mondialisation. Il ne fait aucun doute que les institutions doivent se concerter encore davantage pour créer une réelle dynamique de coopération. Il reste encore beaucoup à faire pour renforcer la relation entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods. Un partenariat efficace devrait reposer sur trois fonctions, à savoir une coopération au niveau de l'élaboration des politiques, au niveau de la coordination et enfin au chapitre de la coopération technique.

La future coopération sur les grands enjeux de politique devrait ne pas se limiter à l'ajustement structurel et porter de façon plus régulière sur d'autres grands défis liés au développement aux niveaux sectoriel, national, régional et mondial. Il faut instaurer des communications régulières entre les deux systèmes, tant au Siège que dans les pays concernés.

Peu nombreux sont les défis auxquels est confronté le système des Nations Unies qui soient exclusivement de nature sectorielle, et aucun élément du système ne peut donc y répondre isolément. La coordination devrait englober les autres institutions multilatérales, les banques régionales et les donateurs bilatéraux, s'agissant en particulier d'assurer de façon intégrée le suivi de conférences et sommets. La délégation canadienne se félicite de la création de trois groupes de travail spéciaux interinstitutions.

À l'échelle des pays, la façon idéale d'accroître la coordination consiste à établir des liens entre la «note de stratégie nationale» et le «plan stratégique d'aide aux pays». La Banque mondiale et le FMI doivent participer, lorsque cela est approprié, à la préparation des notes de stratégie nationale. Le système des Nations Unies pourrait, à la demande des gouvernements locaux, entamer des consultations tripartites relatives aux politiques et aux programmes avec les institutions de Bretton Woods et les autorités gouvernementales locales concernées. Un tel effort contribuerait à l'élaboration d'ensembles équilibrés de politiques et à l'établissement de programmes communs qui pourraient être mis en oeuvre par le système des Nations Unies. Une autre possibilité de coordination à l'échelle de tout le système concerne les situations post-confliktuelles et la consolidation de la paix, domaines dans lesquels l'avantage relatif du système des Nations Unies pourrait être renforcé par la participation des institutions de Bretton Woods dès le début des interventions. La plupart des mécanismes de coordination sont déjà en place et pourraient contribuer à faciliter une transition harmonieuse entre la situation de conflit et le développement.

À l'échelle des systèmes, il existe également de nombreuses possibilités de coordination et de collaboration. Une base de données conjointe pourrait faciliter la mise au point d'indicateurs communs permettant de surveiller et de mesurer le rendement ainsi que la réalisation d'études sectorielles conjointes aidant à l'élaboration des programmes. Les deux systèmes pourraient en outre effectuer de concert des évaluations dans des secteurs ou sur des thèmes d'intérêt commun. La collaboration pourrait aussi s'exercer dans certains domaines, au niveau de la collecte des données et de leur traitement analytique. Cela nécessiterait un partage sans équivoque des responsabilités entre les deux systèmes.

Comme le système des Nations Unies ne dispose pas des ressources nécessaires pour contribuer de façon importante au financement d'activités avec la Banque mondiale, l'expansion du financement global dans le domaine de l'aide technique peut grandement aider à accroître la coopération technique entre les deux systèmes. Cette coopération doit viser avant tout la mise en valeur du potentiel à l'échelle des pays et, à la demande des gouvernements, la

planification et la mise en oeuvre de certaines composantes pertinentes des programmes d'ajustement structurel, pour lesquelles le système des Nations Unies dispose d'un avantage comparatif. Par exemple, les projets nationaux ou les initiatives des programmes des institutions de Bretton Woods, qui nécessitent une connaissance approfondie des conditions et des institutions locales pourraient bénéficier des connaissances, de l'expertise, des mécanismes d'exécution et de l'accès du système des Nations Unies sur le terrain.

Il est possible, à de nombreux égards, d'accroître significativement la collaboration entre les deux systèmes; utilisée correctement, cette collaboration pourrait faciliter aux deux systèmes l'exécution de leurs mandats respectifs ainsi que le transfert et l'utilisation efficaces des ressources d'aide aux pays en développement, facilitant du même coup la conclusion du chapitre institutionnel de l'Agenda pour le développement.

M. LIAN (Observateur pour la Norvège) considère que, dès lors que le système des Nations Unies pour le développement se trouve confronté à une augmentation des demandes et à un rétrécissement de ses ressources, tous les partenaires multilatéraux du développement doivent d'urgence coopérer entre eux afin de réaliser au total un effort de développement maximal. Pour que la coopération entre le système des Nations Unies pour le développement et les institutions de Bretton Woods revête quelque efficacité, leurs relations doivent être complémentaires entre elles et mutuellement bénéfiques; il ne doit pas y avoir chevauchement des activités et il faut dûment tenir compte des mandats de chacune des institutions. Cette coopération accrue ne devrait pas conduire à l'imposition de nouvelles conditions qui subordonneraient les opérations de l'ONU à des politiques du même genre que celles appliquées aux prêts.

Le problème de la coopération se trouve compliqué par le partage quelque peu imprécis du travail entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, par exemple en matière d'assistance technique. Il faut tirer parti des avantages relatifs dont bénéficie chaque institution; la Banque devrait avoir pour rôle de réaliser ses propres activités en matière de prêt et de faire profiter les pays en développement de ses hautes qualifications spéciales, tandis que l'assistance technique apportée par le système des Nations

Unies pour le développement devrait être élargie afin de mieux soutenir la réalisation des plans nationaux de développement.

Dans le même temps, il est évident qu'un dialogue portant sur les politiques et les projets entre chaque institution et chaque pays en développement tirerait profit des apports d'autres institutions.

La délégation norvégienne souscrit sans réserve à l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique; cependant cette initiative suscite des questions importantes, s'agissant des ressources disponibles et de la façon dont l'initiative a pris racine dans les pays africains. La coopération pourrait également se trouver renforcée sur le plan pratique dans le sillage des conférences mondiales et du rétablissement de la paix. Trop souvent, on prête trop d'attention à la coordination au Siège et trop peu à la coordination dans les pays mêmes où s'effectue le travail concret. La Norvège estime qu'il reste encore beaucoup à faire pour augmenter l'efficacité et l'utilité des actions menées sur le plan national.

La délégation norvégienne attache une grande importance à l'organisation rapide de l'examen exploratoire prévu par la résolution 50/227 de l'Assemblée générale; il conviendrait d'envisager l'organisation de réunions distinctes, notamment sur des thèmes particuliers, et des réunions périodiques spéciales de haut niveau qui auraient lieu à l'occasion des sessions semestrielles des institutions de Bretton Woods. Ces dernières devraient remettre leurs rapports au Conseil et à l'Assemblée générale pour faciliter les débats.

Mme FERRERO-WALDNER (Observateur pour l'Autriche) rappelle que les grandes conférences récemment réalisées par l'ONU ont débouché sur un ensemble de priorités mondiales qui pourraient conduire à une mondialisation plus générale. L'expérience de quatre décennies de coopération pour le développement a prouvé que tous les efforts de développement doivent être essentiellement axés sur les peuples, que le développement doit être dirigé en propre par chaque pays et que les bénéficiaires doivent être des associés responsables de la coordination de toute l'aide au développement; que la coopération pour le développement doit respecter le principe de la propriété du processus de développement; que cette coopération doit s'appuyer sur une approche globale et continue, faisant appel aux énergies, aux ressources et à la volonté des

institutions et des particuliers à tous les niveaux; enfin, que la coopération pour le développement doit avoir pour but la réalisation des objectifs concertés lors des conférences récentes de l'ONU, avec la participation active des pays en développement. Ces priorités mondiales doivent être traduites immédiatement dans la pratique et, à cet égard, la délégation autrichienne se félicite que l'ONU et les institutions de Bretton Woods aient mis en place une structure nouvelle qui permettra d'améliorer les communications et la coordination entre elles. Il faudra appliquer ces priorités globales dans la mondialisation de l'économie.

Mme Ferrero-Waldner demande que le PNUD définisse le cadre politique dans lequel inscrire les activités de développement menées par les institutions spécialisées tout en acceptant d'autre part qu'elles prennent la direction des opérations, par exemple pour ce qui concerne la lutte contre les stupéfiants ou le développement industriel. La conception et l'exécution des programmes par le PNUD présente des faiblesses et cet organisme a souffert de la réorientation générale des ressources et des soutiens au profit des institutions de Bretton Woods, mais il conserve certains avantages relatifs grâce à ses structures de terrain, à ses experts nationaux et à son système de résidents coordonnateurs.

L'intensification de la coopération technique sur le terrain, parallèlement à la coordination et la coopération entre gouvernements, devrait s'accompagner d'un dialogue portant sur la politique opérationnelle engagé entre tous les partenaires. Les pays industriels sont parvenus à instaurer dans leurs économies nationales des systèmes de régulation efficaces mais, par contre, ces systèmes restent rudimentaires sur le plan international. Il importe donc d'autant plus de s'attaquer aux problèmes de l'encadrement mondial de l'économie.

Comme l'aide publique au développement diminue tandis que les besoins augmentent, le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods devront envisager la mise en place de nouveaux mécanismes de financement, par exemple un prélèvement sur les opérations en devises, afin de financer leurs priorités mondiales. L'Autriche propose de confier au Conseil le rôle de forum où seraient débattues les approches novatrices du financement.

M. POWELL (Programme alimentaire mondial (PAM)) estime qu'au vu des crises humanitaires du moment, la Banque mondiale en particulier pourrait contribuer davantage à faciliter la prestation des services plus tôt lors des opérations de secours d'urgence et à jeter les bases d'un retour au développement en facilitant la transition après la phase de crise.

La Banque pourrait financer des améliorations des infrastructures matérielles et institutionnelles de base qui sont indispensables à la fois pour les secours et ensuite pour la reconstruction. Ces investissements réalisés en temps utile lors des opérations d'urgence peuvent rapporter davantage à l'économie des pays bénéficiaires que ne le feraient les prêts classiques accordés par la suite.

Une participation plus rapide à l'effort de crise pourrait également permettre à la Banque de réduire au minimum le risque d'une rupture de continuité entre le début du retour à la normale et la réalisation du programme de redressement. Il faudra trouver les moyens de poursuivre sans interruption les initiatives de développement inaugurées durant la phase critique par des actions de reconstruction et de développement intégraux et, aussi, d'élargir l'arsenal des fonctions naturellement complémentaires que se partagent le Programme alimentaire mondial et la Banque mondiale, par exemple la réaction immédiate à la demande d'aide alimentaire et les capacités de financement par la Banque de reconstruction sur le long terme. Cela familiariserait chacune de ces institutions avec l'action de l'autre, contribuant ainsi à accroître l'efficacité de leur association en cas de crise. Chacune d'elles a sa propre conception du risque mais chacune doit également réagir à la nouvelle génération de problèmes par l'innovation et l'adaptation.

M. KHAWAJA (Pakistan) s'associe à l'opinion exprimée par le Groupe des 77 au sujet de la coopération entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, qui figure dans le rapport du Secrétaire général, et déclare qu'il faut définir précisément les bases, l'étendue et le niveau de cette coopération afin de découvrir les moyens de la renforcer.

L'approche du système des Nations Unies, qui repose sur les besoins et qui laisse l'initiative aux pays, diffère sensiblement de l'approche conditionnelle adoptée par les institutions de Bretton Woods. Il faut concilier les deux

approches afin d'assurer une plus grande cohésion aux activités internationales pour le développement sans pour autant sacrifier les avantages dont s'assortit l'approche des Nations Unies. De plus, si la collaboration entre les deux systèmes se développe dans les domaines du développement social, de l'environnement ou de l'élimination de la pauvreté, il reste à mettre en place les moyens d'une coordination entre les politiques macro-économiques qui viendraient à l'appui du processus de décision qui se déroule à l'ONU. Il faudrait aussi que la collaboration s'instaure au niveau intergouvernemental, à celui des secrétariats et sur le terrain, et que des efforts soient déployés sur le plan intergouvernemental en vue d'adopter des approches et des stratégies communes du développement. Il faudrait également que s'instaure entre les secrétariats des institutions de Bretton Woods et du système des Nations Unies pour le développement un dialogue soutenu qui s'accompagnerait d'un renforcement de la collaboration et d'interrelations au niveau des pays. Les plans de développement des deux systèmes devraient s'intégrer dans les stratégies globales du développement adoptées par les gouvernements concernés, ces dernières conservant la priorité.

M. WILMOT (Ghana) associe pleinement sa délégation aux vues exprimées par le représentant du Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il demande instamment que l'approche ponctuelle et sélective de la collaboration entre les deux systèmes, qui est décrite dans la note du Secrétariat (E/1996/72) cède la place à une «action plus structurée permettant de venir en aide aux gouvernements, à leur demande, sur la base de l'avantage comparatif» (ibid., par. 46), s'agissant en particulier des programmes et projets exécutés au niveau des pays.

Parmi les points particuliers sur lesquels une coordination plus grande s'impose figure l'intégration effective des programmes de développement des Nations Unies, y compris ceux des institutions de Bretton Woods, dans les plans et stratégies des pays; la participation effective et systématique des institutions de Bretton Woods au système de résidents coordonnateurs de l'ONU; la création sur le plan national de mécanismes d'intégration coordonnée de toutes les ressources extérieures; enfin, le raccordement électronique, au niveau des pays, de tous les organismes de terrain du système des Nations Unies

et des institutions de Bretton Woods. Il faudra également donner rapidement suite aux propositions particulières des chefs de secrétariat des institutions des Nations Unies qui sont énumérées dans la note du Secrétariat. Cependant, M. Wilmot demande instamment que ne soient pas introduites dans les programmes de développement des institutions des Nations Unies les conditions et les politiques restrictives qui sont normalement attachées à l'octroi des prêts.

M. VILCHEZ ASHER (Nicaragua) annonce que sa délégation souscrit pleinement à la déclaration faite par le représentant du Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Sa délégation rappelle qu'il faut resserrer la coopération et la coordination entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods en dépassant le cadre des avantages relatifs de chacune de ces institutions et en évitant de fixer exclusivement son attention sur les opérations. Des consultations plus systématiques doivent avoir lieu entre les deux systèmes, en particulier dans le cas des programmes sociaux. Les programmes d'ajustement structurel doivent également s'assortir de buts liés au développement social, par exemple l'éradication de la pauvreté, la promotion du plein emploi et la cohésion plus efficace des sociétés civiles.

M. Vilchez Asher demande instamment au système des Nations Unies et aux institutions de Bretton Woods de se doter d'un même ordre du jour pour le développement et d'une même stratégie de réalisation de cet ordre du jour. À cet égard, il insiste sur l'importance qui s'attache au renforcement de l'approche par programmes de pays et à la participation des institutions de Bretton Woods au système de résidents coordonnateurs; sur la nécessité d'une plus large participation des institutions au dialogue politique dans chaque pays; sur l'importance de la coopération dans les périodes d'après-guerre ou les situations de crise; sur la possibilité d'étendre à d'autres domaines les résultats obtenus au Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale; sur la nécessité d'améliorer le suivi des récentes conférences mondiales; sur l'intérêt de rencontres quinquennales communes entre le Conseil économique et social et le Comité du développement de la Banque et du Fonds; sur la nécessité des rencontres entre les chefs de secrétariat des institutions et organismes des Nations Unies qui précèderaient les rencontres du Comité du développement de la Banque et du Fonds ainsi que les réunions communes de ce

Comité avec le Conseil; enfin, sur l'importance des projets communs à réaliser dans les pays mêmes.

M. ANDO (Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)) considère que les relations entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods sur le terrain se caractérisent par des différences entre le nombre des contacts et les activités communes selon le pays et selon la région, et il demande que soient prises des mesures en vue d'institutionnaliser à ce niveau le processus de consultations, de collaboration et de coordination. La coordination se trouvera également facilitée si les institutions des Nations Unies et celles de Bretton Woods produisaient en commun des évaluations des besoins nationaux et si les partenaires pour le développement procédaient à une meilleure division du travail entre eux.

Sous les auspices du Programme des Nations Unies pour le développement, le FNUAP participe aux efforts de rapprochement entre les deux systèmes. Il développe également ses relations de travail avec la Banque mondiale en particulier, à la fois au niveau des sièges et à celui des pays, et il travaille en liaison étroite avec la Banque afin de réduire les doubles emplois et d'harmoniser les stratégies de l'assistance.

M. RUNGE (Allemagne) déclare que son gouvernement estime lui aussi qu'il faudrait améliorer en premier lieu la coopération au niveau national à condition d'augmenter aussi la volonté institutionnelle et l'engagement du personnel au niveau des sièges des institutions. Le Gouvernement allemand souhaiterait que soient organisées des réunions communes sur des thèmes particuliers, que soit dressé un registre commun d'experts, que les ressources soient mises en commun pour économiser sur les frais d'administration, enfin que soient formulés des programmes communs. Le resserrement de la collaboration entre le système des Nations Unies pour le développement et les institutions de Bretton Woods, pratiqué dans le cadre de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, n'aboutira à un succès que si les pays partenaires s'engagent, eux, à se donner de nouvelles priorités et à répartir d'autre façon leurs ressources. L'expérience bilatérale de l'Allemagne a démontré que, souvent, le véritable problème est de savoir comment augmenter la capacité d'absorption des pays en développement.

M. Runge insiste sur le fait que chaque pays a le droit et la responsabilité d'influer sur les politiques et les arrangements institutionnels, ainsi que de participer à leur conception, par l'entremise des organes de tutelle compétents, afin que les institutions et les systèmes répondent mieux aux intérêts en matière de développement.

Mme OGATA (Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)) déclare se féliciter de l'appui croissant dont bénéficie l'approche sectorielle du développement à l'échelle des systèmes, comme cela est proposé dans l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique ainsi que de l'attention qui y est consacrée aux effets pervers que pourraient produire sur la stabilité sociale les programmes de réformes structurelles. Comme le déplacement imposé des populations débouche souvent sur l'échec du développement, le retour des réfugiés et des personnes déplacées de l'intérieur est indispensable à la réconciliation entre communautés, indispensable, elle, de son côté pour la reconstruction et le développement. Dans le même temps, la reconstruction, ou l'absence de reconstruction, influe directement sur les chances de rapatriement et sur la rapidité des rapatriements.

L'expérience prouve que la transition des opérations de secours aux opérations de reconstruction souffre d'imprécisions. En cas de conflit, les organismes humanitaires sont souvent les seuls acteurs opérationnels en mesure d'assurer protection et assistance aux populations locales et aux civils en fuite. Suite à un règlement de paix, les opérations de secours doivent céder immédiatement la place à des opérations axées sur la solution des problèmes. Toutefois, les cycles de planification, de programmation et de financement qui caractérisent les programmes de développement et de reconstruction ne sont pas adaptés à la réalisation des progrès rapides que nécessite le retour des réfugiés et des populations locales. Pour combler l'écart qui existe entre les secours d'une part, la reconstruction d'autre part, le HCR a mis au point des projets à effets rapides qui ont pour but de profiter visiblement et dans l'immédiat aux réfugiés retournés chez eux ainsi qu'aux zones où ils sont reçus, et de servir en même temps de moteur valable du développement.

Le HCR resserre sa coopération avec les organismes qui travaillent pour le développement et avec les institutions de Bretton Woods afin de combler les

lacunes qui tiennent à son mandat et à ses capacités. Soulignant la nécessité d'adopter une nouvelle approche de la reconstruction d'après-guerre qui raccorderait de façon dynamique les secours au développement, Mme Ogata déclare qu'il faut adapter les moyens dont dispose la communauté internationale aux nouvelles réalités des sociétés déchirées par la guerre. L'objectif devrait être de combler les lacunes mais d'éviter les doubles emplois, compte tenu de la diversité des hautes qualifications requises pour réagir aux crises et assurer la reconstruction et le développement. Il faudrait resserrer les liens d'association avec les institutions régionales et sur le plan international. Il faudrait aussi tirer profit de la volonté de servir, de la rapidité d'action et de la capacité d'adaptation des organismes non gouvernementaux. Les fonds provenant des sources humanitaires et des organismes d'aide au développement devraient être canalisés de façon que les organismes caritatifs et les organismes d'aide au développement puissent les utiliser pour la reconstruction. Enfin, il faudrait adopter des perspectives régionales ou sous-régionales, considérant l'impact des crises sur les pays limitrophes et la contribution que ceux-ci peuvent apporter au rétablissement de la stabilité sociale, politique et économique.

M. KIMBERG (Observateur pour le Danemark) estime que la division du travail est un point d'importance majeure à retenir lorsqu'on envisage la coopération au niveau national entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods. Ces dernières années, la Banque mondiale a repris un certain nombre d'activités pour le développement qui étaient précédemment du ressort de fonds ou de programmes de l'ONU. Cela tient au fait que, d'une part, la Banque dispose de vastes ressources financières et d'une forte capacité d'analyse, et que d'autre part de nombreux organismes des Nations Unies manquaient d'un encadrement solide et n'étaient pas parvenus à se doter eux-mêmes des hautes compétences techniques nécessaires ou de les entretenir. Un deuxième souci, concernant la coopération au niveau des pays, tient à l'absence de coordination entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods. Il en résulte souvent des doubles emplois et une fragmentation des activités liées aux projets. Le combat que les organisations se livrent pour obtenir des projets qui leur confèrent une bonne image débouche sur des pertes de temps et d'argent considérables. Pour

remédier à cet état de choses, les organismes des Nations Unies devraient concentrer leurs activités sur un nombre limité de domaines bien définis dans lesquels ils développeraient progressivement leurs capacités. Pour éviter les doubles emplois et les rivalités entre les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, il y aurait lieu d'entamer un dialogue entre organisations.

Les pays bénéficiaires comme les donateurs comptent que les organisations internationales assurent quant à elles un développement et une aide de haute qualité. Lors des évaluations futures de la Banque mondiale et des organismes des Nations Unies, le Gouvernement danois insistera davantage sur la participation à une coopération entre tous les donateurs au niveau des pays et envisagera de structurer ses contributions en fonction de la qualité de cette participation.

Mme McNISH (Jamaïque) se félicite de ce que les institutions de Bretton Woods aient adopté une orientation de leurs politiques macro-économiques davantage axée sur les peuples. Il est aujourd'hui largement admis qu'une croissance économique saine est celle qui contribue au développement d'un être humain dans toutes ses dimensions. Suite à la libéralisation des échanges commerciaux, qui a exposé beaucoup de pays en développement à une concurrence farouche, et à la diminution régulière de l'aide publique au développement, beaucoup de pays en développement se trouvent confrontés à un avenir incertain.

Au fil des années, la Jamaïque a bénéficié à la fois de la flexibilité qui caractérise le système des Nations Unies et des exigences rigoureuses des institutions de Bretton Woods. La Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement ont contribué à la réalisation du programme d'éradication de la pauvreté entrepris par le Gouvernement jamaïquain.

S'agissant de la collaboration au niveau des pays, Mme McNish insiste sur le fait que la dévolution aux pays de la direction et de la propriété du développement doit demeurer un principe directeur et que la coopération au niveau national devrait continuer d'être assurée à la demande du pays client ou bénéficiaire. Le Gouvernement jamaïquain reconnaît le rôle capital que joue le système des résidents coordonnateurs pour catalyser et faciliter les activités de développement, et il voit dans ce système une possibilité offerte à l'ONU

d'intégrer l'aide au développement de façon coordonnée sous la direction politique des pays eux-mêmes. S'agissant du resserrement futur de la coopération entre les institutions de Bretton Woods et le système des Nations Unies, la délégation jamaïcaine s'associe à la proposition d'organiser des rencontres entre le Conseil et le Comité du développement de la Banque et du Fonds, ainsi que des rencontres des chefs de secrétariat du FMI, de la Banque mondiale, de l'Organisation internationale du Travail, des fonds et des programmes de l'ONU ainsi que d'autres institutions en préalable aux sessions du Comité du développement de la Banque et du Fonds.

Mme HAGEN (Organisation internationale du Travail (OIT)) estime qu'il appartient au Conseil économique et social de promouvoir des politiques du développement et du commerce qui permettraient à chaque pays de tirer profit de la croissance économique escomptée de la mondialisation et de faire en sorte que cette mondialisation s'accompagne d'un progrès social et de la création d'emplois. L'emploi est la plaque tournante entre l'Organisation internationale du Travail, le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods. Le chômage, le sous-emploi et les emplois précaires ont pris, dans tous les pays, des proportions telles qu'ils y menacent la stabilité politique et économique. Le principal effort devrait être exercé sur le plan national, mais la coopération internationale est également indispensable pour soutenir et encadrer les efforts nationaux sur le terrain de l'emploi.

Afin d'assurer une croissance économique génératrice d'emplois, il faut que des politiques économiques saines s'accompagnent de politiques sociales qui aient pour but d'améliorer le fonctionnement des marchés du travail comme les qualifications des travailleurs et d'assurer une protection sociale adéquate. Il faut instaurer un système de relations du travail qui permette de résoudre de façon équitable les conflits sociaux dans le respect intégral des droits des travailleurs. L'Organisation internationale du Travail et les institutions de Bretton Woods se sont trouvées associées pour une promotion du progrès social parallèle au développement économique. Même si elle a été souvent efficace, cette coopération s'est trouvée marquée parfois par des tensions résultant de divergences de vues sur les problèmes sociaux, qui tenaient aux différences entre les mandats et les objectifs de ces institutions.

Le Comité administratif de coordination (CAC) a reconnu le rôle de pointe qui est dévolu à l'OIT en matière d'emploi et de moyens de subsistance durables, ainsi qu'à l'égard de l'équipe spéciale du CAC qui traite de cette question. L'OIT a bénéficié d'une collaboration efficace avec beaucoup d'institutions. Le Président de la Banque mondiale a récemment visité le BIT et s'y est entretenu des moyens d'intensifier la collaboration entre les deux organisations en matière de coopération technique, de promotion de l'emploi et de développement des entreprises.

L'OIT apporte son soutien aux initiatives entreprises pour intensifier le dialogue et la collaboration, y compris les suggestions concrètes présentées dans le paragraphe 12 de la note du Secrétariat (E/1996/72). Mme Hagen relève que l'OIT n'a pas réussi par le passé à être admise comme observateur officiel aux sessions du Comité du développement de la Banque et du Fonds. Il faut espérer que les délibérations en cours déboucheront sur un dialogue plus régulier.

M. LOZANO (Observateur pour le Mexique) fait savoir que sa délégation conteste l'opinion des pays pour lesquels le débat sur le développement et la coopération internationale à l'ONU, et en particulier au Conseil économique et social, ne devrait porter que sur les activités d'assistance technique. L'histoire a prouvé que l'ONU avait les moyens et la compétence voulus pour débattre des questions de fond et des politiques économiques. La délégation mexicaine reconnaît que la coopération entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods devrait être élargie et renforcée, en particulier sur le terrain.

Conformément à la résolution 50/120 de l'Assemblée générale, le rapport actuellement à l'étude (E/1996/72) aurait dû comporter également des informations sur d'autres domaines de coopération que ceux concernant les plans et les programmes. S'il est vrai que la coordination entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods s'est améliorée, on peut l'améliorer encore. Cette tâche ne sera pas facile étant donné que certains pays industrialisés ne souhaitent pas que l'ONU se saisisse de questions qui sont du ressort du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale.

Les réalités nouvelles du contexte international appellent à une plus grande complémentarité et à une plus grande cohérence entre les activités d'une part, les approches d'autre part, des diverses instances internationales. Il faut apporter aux défis anciens et nouveaux une réponse coordonnée. Les chefs de secrétariat des institutions financières internationales devraient remettre à l'Assemblée générale un rapport sur les principales conclusions et recommandations issues des activités de ces institutions. Un débat sur ce rapport, qui se tiendrait soit en assemblée plénière, soit à la Deuxième Commission, enrichirait notablement le travail de l'Assemblée générale. De même, le Président de l'Assemblée générale ou celui de la Deuxième Commission pourrait communiquer aux institutions financières un rapport de l'Assemblée expliquant le contenu et la portée de ses résolutions qui concernent les domaines de leur ressort.

La délégation mexicaine a pris note avec intérêt de certaines propositions des chefs de secrétariat concernant le resserrement de la coopération avec les institutions de Bretton Woods. Ces propositions, rapprochées des dispositions des résolutions 50/91 et 50/227 de l'Assemblée générale, démontrent que la coopération entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods pourrait se trouver améliorée dans d'autres domaines que sur le terrain.

M. ABDELLATIF (Égypte) considère que la note du Secrétariat (E/1996/72) contient une analyse importante des moyens de resserrer la collaboration entre le système des Nations Unies pour le développement et les institutions de Bretton Woods. Il souligne combien il importe de donner suite à la résolution 50/227 de l'Assemblée générale afin de procéder à l'examen exploratoire recommandé que doivent préparer conjointement l'ONU et les institutions de Bretton Woods dans le dessein de recenser les domaines où la communication, la coopération et la coordination pourraient se trouver améliorées.

Les raisons de première importance qui ont conduit à un développement de la coopération entre ces institutions sont la meilleure compréhension des directives générales sur lesquelles devraient s'appuyer des stratégies du développement et la quasi-convergence de vues sur la manière de mettre ces stratégies en oeuvre. Il est indispensable aussi de se mettre clairement

d'accord sur l'ordre des priorités. Le resserrement de la coopération entre les institutions de Bretton Woods et le système des Nations Unies pour le développement ne devrait pas reposer seulement sur les avantages relatifs de chaque organisation, et d'autre part l'importance du rôle des Nations Unies ne devrait pas diminuer. La délégation égyptienne reconnaît pleinement, avec le Secrétariat, que cette coopération devrait être soutenue et s'étendre à toutes les étapes du processus, de l'élaboration des politiques au contrôle de l'exécution et à l'évaluation des projets (E/1996/72, par. 46).

M. SYCHOU (Bélarus) se félicite de l'appui apporté par les institutions financières multilatérales à un développement économique durable des pays en développement et des économies en transition. La mondialisation du développement a, à juste titre, conduit au resserrement de la coopération entre les institutions de Bretton Woods, le système des Nations Unies pour le développement et divers organismes compétents, dans le sillage des grandes conférences mondiales récentes et dans le domaine de la coopération technique. M. Sychou insiste sur la nécessité d'une large coordination et d'une grande complémentarité entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions financières multilatérales, en particulier pour la mise en oeuvre de leurs programmes et projets individuels. Cette coordination et cette complémentarité augmenteraient encore l'efficacité des opérations de l'ONU en faveur du développement, car les décisions prises par les institutions financières multilatérales exercent une influence considérable sur les politiques économiques et monétaires des États Membres.

La délégation bélarussienne reconnaît, avec le Secrétariat, que cette coopération devrait être soutenue et s'étendre à toutes les étapes du processus, de l'élaboration des politiques au contrôle de l'exécution et à l'évaluation des projets (E/1996/72, par. 46). Le déploiement sur le terrain d'un réseau plus large de représentants expérimentés de l'ONU pourrait assurer une aide précieuse à la planification et à la réalisation des programmes des institutions financières internationales. Cette coopération ne devrait pas déboucher sur des restrictions plus rigoureuses des prêts. Pour conclure, M. Sychou déclare que les réunions de haut niveau, du type de celle qui se déroule actuellement,

devraient avoir lieu régulièrement afin de resserrer encore la coopération entre les organisations qui oeuvrent pour le développement.

M. MOODY (Fonds international de développement agricole (FIDA)) déclare qu'il s'exprime en qualité de Président du Groupe consultatif mixte des politiques, composé de représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Programme alimentaire mondial (PAM) et du FIDA. Le Groupe consultatif commun s'est activement employé à un examen des problèmes opérationnels dont il est question dans les résolutions 47/199 et 50/120 de l'Assemblée générale. Les organisations membres du Groupe consultatif ont très largement développé l'an dernier l'harmonisation de leurs politiques et de leurs activités opérationnelles aux sièges et sur le terrain. Le Groupe consultatif mixte travaille actuellement à l'élaboration d'une approche commune de l'utilisation des données de première importance en vue de la préparation de l'évaluation commune, par le Groupe, de la situation des pays, et les cinq organisations membres s'emploient à harmoniser leurs cycles de programmation. En mars 1996, l'harmonisation totale avait été réalisée dans 27 pays et, en 1999, on pense qu'elle le sera dans 115 pays.

Deux organisations membres du Groupe consultatif, voire davantage, partagent aujourd'hui des locaux communs dans 52 pays et certains autres organismes des Nations Unies y sont aussi hébergés. La mise en commun des services a progressé plus lentement, mais diverses initiatives seront poursuivies dans l'année qui vient, y compris l'élaboration de directives concernant les normes communes d'information et de technologie informatique, la gestion commune des excédents en Érythrée par le PNUD et le FNUAP, enfin la gestion commune des services par toutes les organisations membres du Groupe consultatif mixte en Afrique australe. Ces organisations s'emploient également à harmoniser leurs efforts en matière de personnel et de formation.

M. Moody expose ce que fait le Groupe consultatif mixte pour que les questions et indicateurs liés aux distinctions fondées sur le sexe soient dûment incorporés dans les plans nationaux. Parmi les autres réalisations du Groupe obtenues l'an dernier figurent : la création d'un groupe de travail chargé de l'harmonisation d'indicateurs communs pour le contrôle de l'exécution et

l'évaluation des programmes; la conclusion d'une approche commune de la rémunération des personnels locaux; l'avancement de l'élaboration de la note de stratégie de pays ainsi que des travaux effectués pour définir un système commun de mesures de la responsabilité de l'aide au développement. Chaque année, le Groupe consultatif mixte adopte pour son travail une approche thématique, ce qui permet aux organisations qui en sont membres de collaborer plus étroitement entre elles. En 1995, sur le thème de la nutrition et de la sécurité alimentaire, le FIDA et l'UNICEF ont intensifié leur dialogue sur les moyens de cofinancer les opérations sur le terrain afin d'assurer la complémentarité de leurs actions respectives en matière de sécurité alimentaire des ménages et de nutrition auprès des indigents. Les deux organismes ont également adopté une position et une déclaration communes qui vont être soumises au Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en prévision du Sommet alimentaire mondial. Un réexamen indépendant du rôle du Groupe dans le contexte en mutation de l'ONU doit être entrepris prochainement afin d'arriver à une évaluation objective de l'intérêt, de l'impact potentiel et des contraintes de l'étroite association des organisations membres dans le travail, comme l'ont demandé diverses résolutions de l'Assemblée générale. Ce réexamen permettra, on l'espère, de répondre à la question importante de savoir si cette forme de coopération et de coordination pourrait servir de modèle de travail à d'autres organismes des Nations Unies.

M. del MAR (Philippines) estime que, malgré les progrès remarquables de l'économie de certains pays en développement, leurs besoins et ceux des pays les moins avancés continuent d'augmenter. Parallèlement, le volume global de l'aide publique au développement (APD) aux pays en développement a baissé. La délégation philippine est en faveur du resserrement de la collaboration entre le système des Nations Unies pour le développement et les institutions de Bretton Woods mais elle tient à affirmer que cette collaboration ne doit pas servir à justifier la diminution des ressources destinées à l'APD ainsi qu'aux fonds et aux programmes de l'ONU. Il faut se mettre formellement d'accord sur la nature, l'étendue et les domaines de cette collaboration. À cet égard, M. del Mar se demande si les institutions de Bretton Woods souhaitent vraiment répondre aux

besoins et aux soucis respectifs des pays en développement et si le resserrement de la coopération s'inscrira dans la politique officielle de ces institutions.

Enfin, la délégation philippine se félicite des modifications apportées par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international à leurs programmes de restructuration dans le dessein d'atténuer les effets négatifs de ces programmes et de parvenir à une plus grande stabilité sociale. Elle espère que cette tendance se poursuivra et conduira à jeter des bases solides en vue d'une coopération viable et renforcée entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods.

M. ALOM (Bangladesh) fait savoir que sa délégation apprécie sincèrement la façon dont la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et le PNUD réagissent en matière de collaboration et déclare qu'un bon départ a été pris en vue de donner effet à la résolution 50/120 de l'Assemblée générale. Les activités du système des Nations Unies sur le plan opérationnel sont indispensables au développement à l'échelle mondiale et constituent une expression tangible de la solidarité internationale. La délégation bangladeshi réaffirme la validité des principes et des objectifs énoncés dans le consensus de 1970 qui figure dans la résolution 2688 (XXV) de l'Assemblée générale ainsi que dans d'autres résolutions de l'Assemblée générale en la matière, en particulier sa résolution 32/197.

Il convient de concevoir une nouvelle stratégie internationale du développement et, pour cela, il faudrait renforcer le rôle dévolu aux organisations internationales, en particulier à l'ONU et aux institutions de Bretton Woods, afin de leur permettre d'agir en tant que catalyseurs du renforcement de la solidarité mondiale. Cette stratégie devrait également avoir pour but d'alléger le fardeau de la pauvreté, notamment grâce à un développement significatif des ressources humaines. L'ONU a un rôle crucial à jouer au niveau politique dans la définition de cette stratégie et dans la création des moyens de la mettre en oeuvre de façon ciblée, cohérente, efficace et soutenue.

La délégation bangladeshi a toujours considéré que le développement devait être favorisé grâce à une approche globale en participation, reposant sur les ressources et la volonté politique des donateurs et des pays bénéficiaires, et par l'application d'approches particulières selon le pays des besoins locaux. Il

est indispensable d'améliorer la coordination et la coopération entre les institutions de Bretton Woods et l'Organisation des Nations Unies. M. Alom insiste encore sur l'intérêt qui s'attache à un véritable dialogue entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods.

Il importe de concevoir de nouveaux modèles du développement axé sur les peuples qui rehausseraient la dignité humaine et amélioreraient la vie des êtres humains. Les collectivités locales, les sociétés civiles, les organisations non gouvernementales et l'entreprise privée devraient conjointement jouer un rôle de pionnier du développement. Les pays donateurs devraient fixer un délai précis pour atteindre dans les années qui viennent l'objectif de 0,7 % recommandé pour l'APD. La nécessité de régler la dette extérieure des pays les plus pauvres a pris une urgence nouvelle. Il faut entreprendre des efforts pour réduire le protectionnisme commercial, la fabrication d'armements et leur exportation vers des zones de conflit potentiel et imposer des restrictions transparentes à l'écoulement vers les banques étrangères de l'argent de la corruption. La délégation bangladaïsi est également favorable au renforcement de la coopération régionale, des commissions économiques régionales et des banques régionales de développement.

M. KA (Sénégal) souligne combien il importe de renforcer la coordination et la coopération parmi les organisations qui mènent des opérations pour le développement à une époque où les ressources sont en diminution et les besoins d'aide en augmentation. Une approche intégrée est également nécessaire pour donner suite aux grandes conférences mondiales qui ont eu lieu récemment.

La délégation sénégalaise se réjouit de l'instauration des équipes multidisciplinaires chargées du suivi des engagements internationaux dans les domaines de l'environnement, du développement social, de l'emploi et de la promotion de la femme. Le fait que la Banque mondiale ait accepté le leadership de l'équipe chargée des questions de l'environnement et son engagement à l'égard de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique témoignent clairement de l'intérêt de la collaboration interinstitutionnelle.

La délégation sénégalaise rend hommage aux efforts inlassables déployés par l'Administrateur du PNUD pour soutenir le travail des coordonnateurs résidents, dont il faudrait renforcer le rôle en tant que coordonnateurs et

points focaux des activités opérationnelles de développement; il faudrait que les représentants résidents, les institutions de Bretton Woods et les responsables gouvernementaux collaborent davantage dans l'élaboration de la note de stratégie de pays et dans l'harmonisation des projets et de leurs procédures d'exécution, en tenant strictement compte des priorités et objectifs nationaux.

Le Conseil économique et social a un rôle déterminant à jouer dans la définition d'objectifs et de principes cohérents pour orienter les activités opérationnelles du système des Nations Unies. La délégation sénégalaise se félicite du consensus réalisé dans la résolution 50/227 de l'Assemblée générale sur la restructuration et la revitalisation du système des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes. Cette résolution constitue une avancée significative dans le renforcement de la coopération entre les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods.

La délégation sénégalaise note avec préoccupation la tendance à la baisse continue de l'APD et reste convaincue que les conférences d'annonces de contributions constituent le meilleur cadre pour renouveler l'engagement des États envers les activités opérationnelles de développement.

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

Le PRÉSIDENT, résumant le dialogue de haut niveau sur la politique à suivre, rappelle que le débat a essentiellement porté sur les tendances de l'économie mondiale, la question de la mondialisation, les questions financières et commerciales, la dette, ainsi que la coopération et la coordination au sein du système des Nations Unies.

La croissance économique mondiale est encourageante, encore que les résultats économiques de nombreux pays continuent d'être inférieurs à leur potentiel. En tant que groupe, les pays en développement apportent une contribution importante à la croissance de l'économie mondiale. Leur croissance, qui dans de nombreux cas ne semble pas tributaire de la stimulation des pays développés, devrait continuer à connaître un rythme plus rapide que celle des pays industriels. Les progrès demeurent toutefois inégaux. Ainsi, un petit nombre de pays en développement connaissent une croissance rapide, un plus grand nombre voit sa situation s'améliorer, mais les pays les moins avancés et les

pays africains restent à la traîne. La croissance s'accélère dans de nombreux pays à économie en transition.

Les pays en développement ont fait de gros efforts, unilatéralement dans bien des cas, pour libéraliser leurs échanges. Il convient d'intensifier encore ces efforts dans tous les pays. Les efforts de développement au niveau régional sont également importants. Le renforcement de la coopération régionale ne devrait pas être envisagé comme un moyen de remplacer le processus de libéralisation au niveau mondial, mais devrait être un élément complémentaire d'un système commercial multilatéral et ouvert, conformément aux réglementations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il faut insister simultanément sur l'importance de l'environnement économique extérieur, déterminé principalement par les politiques économiques et commerciales des pays développés, et de la coopération économique internationale pour assurer un progrès économique et social soutenu dans tous les pays. Il a été proposé que les principaux pays industriels coordonnent les politiques d'expansion économique pour accroître la demande et lutter contre le chômage. Les graves problèmes des pays les moins avancés, dont le nombre a encore augmenté, ne pourront être surmontés que grâce à une action et à une assistance internationales décisives.

Le problème de la baisse de l'APD, souvent sous le prétexte tenu de difficultés budgétaires, doit être étudié d'urgence. Il faut des ressources financières adéquates pour permettre aux institutions financières internationales de s'acquitter de leur mandat, et il a été pris note des tendances et faits nouveaux déconcertants qui ont été observés récemment dans ce domaine. Il est indispensable d'alléger la dette des pays les moins avancés pour les aider à lutter contre la pauvreté. On a exprimé l'espoir qu'une solution sera trouvée dans le contexte des efforts qui sont actuellement menés par la Banque mondiale et le FMI pour ramener à un niveau acceptable la dette extérieure, notamment la dette multilatérale des pays pauvres lourdement endettés.

Les discussions ont permis de dégager un consensus international croissant sur les principaux éléments de politiques économiques rationnelles. Le problème, en ce qui concerne les programmes d'ajustement structurel, est de savoir comment faire pour obtenir de bons résultats. Le progrès récent de la croissance en

Afrique donne à penser que des programmes bien conçus d'ajustement structurel permettraient de relancer la croissance, ce qui ne veut pas dire qu'il ne reste plus rien d'autre à faire. En particulier, l'expérience a montré de façon éclatante qu'il faut prendre des dispositions pour accroître les investissements sociaux et réduire la pauvreté.

La mondialisation, et l'intégration financière mondiale en particulier, offre des possibilités et soulève des problèmes. Dès lors que l'on en connaît pleinement les risques et les avantages, il est grand temps d'examiner la question des mesures à prendre après la mondialisation. La définition de règles du jeu adéquates, équitables et efficaces est une condition indispensable à la stabilité et à une croissance mondiale équilibrée. Des efforts sont en cours pour mettre en place un système de coopération financière capable de prévenir de graves crises financières, et de permettre ainsi aux pays en développement de tirer parti de l'accroissement des flux de capitaux privés. Il convient d'examiner les possibilités de progrès et d'amélioration supplémentaires qui s'offrent dans ce domaine. Jusqu'ici, les débats sur la mondialisation ont porté principalement sur les échanges de biens et de services, et on a eu tendance à négliger les flux de technologie et de main-d'oeuvre et les courants migratoires. Il a été proposé que les questions relatives à la main-d'oeuvre soient prises en compte dans les efforts de libéralisation.

Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la coopération entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods sur un certain nombre de points importants dans les domaines économique et social et dans celui de l'environnement. L'Initiative spéciale menée à l'échelle du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique et les équipes spéciales interinstitutions du CAC chargées du suivi des conférences offrent des possibilités utiles de renforcer la coopération entre les institutions de Bretton Woods et le reste du système des Nations Unies. La question de la réforme en cours des institutions financières multilatérales et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a été abordée. Le mandat donné à la CNUCED à Johannesburg a été jugé encourageant. La coopération entre les institutions de Bretton Woods et le système des Nations Unies pourrait également être développée encore davantage dans ce contexte.

De nombreux intervenants ont noté que le dialogue de haut niveau entre le Conseil économique et social et les chefs de secrétariat des institutions commerciales et financières multilatérales joue un rôle très utile en facilitant le débat sur les questions économiques internationales, notamment celles qui découlent du processus de mondialisation et de libéralisation. Certains participants ont estimé que ce dialogue gagnerait à être axé plus directement sur des thèmes précis. L'attention a été appelée sur la nécessité de veiller à ce que la participation au dialogue d'un jour sur la politique à suivre continue à être assurée au niveau des chefs de secrétariat, comme les années précédentes. Le Président du Conseil a été encouragé à poursuivre l'examen de cette question avec les parties intéressées.

S'agissant du débat de haut niveau consacré à la coopération internationale contre la production, la vente, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes et les activités connexes, le Président a fait observer qu'il est maintenant pleinement reconnu que l'abus et le trafic illicites des drogues est un problème mondial. En conséquence, la distinction traditionnelle entre pays consommateurs, pays producteurs et pays de transit est en train de disparaître. La lutte contre l'abus et le trafic des drogues, qui se situe au premier rang des préoccupations mondiales, est une responsabilité collective. Une ferme volonté politique de la part de la communauté mondiale et une coopération internationale sont donc essentielles pour que cette lutte soit couronnée de succès. Une assistance doit être fournie aux pays en développement afin qu'ils puissent faire face au problème de la drogue. À cet égard, l'importance de programmes proposant de nouveaux modes de développement a été mentionnée. Ces programmes devraient comprendre des mesures dans des domaines très divers et faire appel à la participation des populations concernées. Le trafic illicite et l'abus des drogues ont de profondes répercussions sur les sociétés, notamment sur les jeunes, la pandémie de VIH/sida ainsi que sur la corruption. Plusieurs orateurs ont mis en évidence le rapport entre la drogue, la criminalité, le crime organisé et le trafic des armes. En termes économiques, le coût de ce fléau est considérable et ses effets sont catastrophiques.

Les trois principaux traités internationaux relatifs à la lutte contre les drogues, l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS), qui veille à leur application, le Programme d'action mondial, le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues et le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) offrent un cadre solide pour l'action gouvernementale et la coopération internationale dans le domaine de la lutte contre l'abus et le trafic des drogues illicites. Ce qu'il faut maintenant, c'est que tous les pays adhèrent aux traités susmentionnés et les appliquent aux niveaux national et international. Il est urgent en particulier d'appliquer la Convention de 1988 et les mesures de coopération internationale qui y sont énoncées. Les stratégies nationales et internationales de lutte contre les drogues doivent être dynamiques, de manière à pouvoir s'adapter à l'évolution de la situation dans ce domaine. De nouvelles tendances concernant l'abus et le trafic des drogues ont été mises en relief, et l'abus des drogues possédant des propriétés stimulantes, qui se généralise dans de nombreux pays, notamment chez les jeunes, semble être une grave source de préoccupation. On s'accorde à reconnaître l'importance d'une stratégie intégrée, multiforme, multisectorielle, globale et équilibrée, préconisant la réduction à la fois de l'offre et de la demande. Il convient de mettre davantage l'accent sur la réduction de la demande. On a approuvé les efforts entrepris par la Commission des stupéfiants pour élaborer une déclaration relative à la réduction de la demande et l'on a insisté sur le fait que, lorsque l'on s'attaque aux aspects sociaux du problème de la drogue, il faut avant tout en empêcher l'abus chez les jeunes.

L'action menée pour combattre le blanchiment de l'argent fait partie intégrante de la lutte contre les drogues. Tous les pays devraient adopter des contre-mesures efficaces et mettre en oeuvre les dispositions de la Convention de 1988. Il a été proposé d'élaborer un nouvel instrument international dans ce domaine. Il faut réaliser des progrès concernant non seulement la lutte contre les précurseurs mais aussi la mise en oeuvre des dispositions pertinentes de la Convention de 1988. Les politiques cherchant à s'attaquer aux aspects économiques et sociaux du problème de la drogue, dont la pauvreté, jouent un rôle déterminant dans la solution du problème. On a également souligné

l'importance des mesures visant à combattre le crime organisé et la corruption et à instaurer une coopération internationale dans ce domaine. La société civile, dont les organisations non gouvernementales et le secteur privé, a un rôle important à jouer dans la lutte contre les drogues. Il convient d'établir, aux niveaux national et international, des partenariats entre les organismes de développement et ceux qui se consacrent à la lutte contre les drogues. À cet égard, l'ONU est idéalement placée pour prendre les mesures requises afin de combattre les drogues.

Il est nécessaire de disposer d'un mécanisme international pour fournir des informations plus exactes et plus cohérentes sur les drogues, assurer un contrôle dans ce domaine et permettre des échanges de renseignements.

La proposition de la Commission des stupéfiants tendant à tenir en 1998 une session extraordinaire de l'Assemblée générale recueille un vaste soutien. Cette session devrait être l'occasion pour les gouvernements de réaffirmer leur volonté résolue de combattre les drogues aux échelons national et international. Elle devrait convenir de mesures propres à renforcer la lutte internationale contre les drogues. Des propositions concrètes ont été formulées sur les questions devant retenir particulièrement l'attention, telles que le blanchiment de l'argent, la lutte contre les précurseurs et l'abus des stimulants. Le présent débat de haut niveau a contribué à la préparation de cette session extraordinaire, et le Conseil pourrait poursuivre ses efforts dans ce sens.

Une large place a été accordée aux tendances et stratégies aux plans régional et sous-régional, et les délégations ont très largement souscrit au PNUCID ainsi qu'aux divers aspects de sa stratégie et de son rôle. Elles ont été nombreuses à souligner que les ressources mises à la disposition du Programme doivent être à la mesure de ses fonctions et de son mandat élargi. Un beaucoup plus grand nombre de pays devrait participer dans une plus large mesure au financement des éléments essentiels du mandat du Programme. De nombreuses délégations ont abordé cette question et fait des propositions concrètes à cet égard.

L'action et la coopération à l'échelle du système des Nations Unies ont également été évoquées. La lutte contre les drogues doit revêtir la forme d'une action intégrée des divers organismes oeuvrant de concert. Le Plan d'action à

l'échelle du système des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues est un instrument précieux qu'il convient de renforcer ainsi que le recommande le CAC. Conformément à leur mandat et à leurs intérêts, plusieurs organismes se sont préoccupés de l'aspect «demande» ou «offre» du problème de la drogue. Le rôle que doivent jouer les institutions financières internationales a été mentionné.

La légalisation des drogues illicites rencontre une forte opposition.

La séance est levée à 18 h 30.